

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

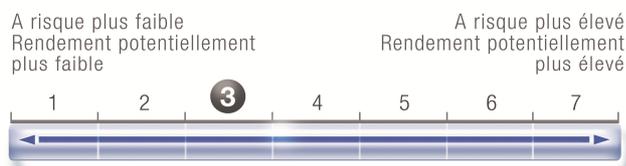
ELLIPSIS EUROPEAN CREDIT ALLOCATION FUND

Part S CHF - Code ISIN FR0011927664
Ellipsis Asset Management - Groupe EXANE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'OPCVM Ellipsis European Credit Allocation Fund, de classification « Diversifié », a pour objectif de réaliser, sur une durée minimum de placement recommandée de trois ans, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, composé à hauteur de 40% de l'indice eb. REXX® Government Germany 5.5-10.5, de 25% du Markit iBoxx EUR Liquid High Yield Index, de 25% de l'Exane Top ECI 25 et de 10% d'Eonia, en mettant en œuvre une gestion discrétionnaire dynamique s'appuyant majoritairement sur l'ensemble des marchés obligataires européens à travers une politique d'allocation active en OPC, une exposition réalisée de manière synthétique ou encore par le biais d'investissements directs sur les marchés.
- La performance du FCP peut être rapprochée a posteriori de celle de l'indicateur de référence composite (coupons réinvestis) :
 - 40% eb. REXX® Government Germany 5.5-10.5, indice représentatif de la performance des emprunts d'Etat allemands en Euros (ticker Bloomberg RXR5 Index) ;
 - 25% Markit iBoxx EUR Liquid High Yield Index, indice composé de titres obligataires spéculatifs à taux fixe et à taux variables émis en Euros (ticker Bloomberg IBOXXMJA Index) ;
 - 25% Exane Top ECI 25, indice composé des 25 obligations convertibles européennes les plus sensibles aux 4 paramètres de marché que sont le spread, les taux, la volatilité ainsi que le sous-jacent action (ticker Bloomberg ETCI25 Index) ;
 - 10% EONIA capitalisé, taux de référence du marché monétaire de la zone euro.
- Le processus d'investissement du fonds vise à déterminer les allocations cibles sur les différents segments des marchés européens (crédit haut rendement spéculatif, titres de créance, obligations convertibles) à travers une analyse du contexte macroéconomique et financier, permettant ainsi de sélectionner les supports d'investissement qui permettront à la gestion d'implémenter cette allocation, cherchant ainsi à générer une surperformance par rapport à l'indicateur de référence. Enfin, la gestion intègre les contraintes de risque dans la construction du portefeuille.
Pour réaliser son objectif de gestion, le FCP investira par le biais de fonds d'investissement de droit français ou étranger gérés par la société de gestion, tout en se réservant la possibilité d'intervenir sur des fonds gérés par d'autres sociétés, jusqu'à 100% de l'actif net. Le FCP pourra également investir la totalité de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire émis par des entités publiques ou privées, dont 50% maximum de l'actif net en titres non notés ou dont la notation relève de la catégorie spéculative (notation inférieure à BBB- ou Baa3 selon les échelles de notation des agences officielles ou notation jugée équivalente par la société de gestion, qui ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement aux notations de crédit émises par les agences). Le FCP pourra enfin être exposé jusqu'à 50% de l'actif net en obligations convertibles sans contrainte de notation, émises par des entités publiques ou privées. L'allocation s'effectue sans prédominance géographique, sectorielle et de taille parmi les principaux marchés européens. La fourchette de sensibilité moyenne aux taux est comprise entre 0 et +8, celle au risque de crédit entre 0 et +4 et celle aux actions entre 0 et 0,3.
- Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés dans une optique de reconstitution d'une exposition synthétique à un segment du marché obligataire, en conformité avec l'objectif de gestion du fonds et sans avoir vocation à générer de surexposition aux marchés. Les dérivés peuvent également être utilisés en vue de couvrir le portefeuille des risques de change, taux, crédit et actions. Le FCP peut enfin avoir recours aux opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titres afin d'optimiser ses revenus.
- Pour cette classe de parts, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.
- Les demandes de souscription / rachat sont centralisées chaque jour ouvré à 9h auprès de Société Générale (32 rue du Champ de Tir, 44000 Nantes, +33 (0)2 51 85 57 09) et exécutées sur la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 jour ouvré.
- **Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.**

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur synthétique du FCP est de catégorie 3 du fait de ses investissements en actifs obligataires.

- Risques importants non pris en compte dans cet indicateur

La réalisation de chacun des risques mentionnés ci-après est susceptible de provoquer une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit : risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, voire de défaillance dudit émetteur générant un impact négatif sur la valorisation ou le cours du titre affecté. Ce risque est accru du fait de la détention de titres spéculatifs.

Risque lié à la faible liquidité de certains titres : le FCP peut être investi sur des titres présentant une taille d'émission faible dont la liquidité peut être limitée, générant une amplification des mouvements de marché.

Risque lié aux instruments financiers à terme : risque lié aux écarts de variation entre le prix de ces instruments et la valeur du sous-jacent, à la liquidité occasionnellement réduite de ces instruments sur le marché secondaire.

Risque de contrepartie : risque de non-paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Risque opérationnel : risque résultant de l'inadéquation de processus internes et de défaillances liées aux personnes et aux systèmes de la société de gestion, ou résultant d'événements extérieurs.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée :	5% maximum
Frais de sortie :	Néant

Les pourcentages indiqués représentent les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, les frais payés sont inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

** Dans la mesure où la classe de parts n'a pas encore été activée, le pourcentage indiqué est une estimation. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.*

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants :	0,84% TTC de l'actif net*

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur est invité à se référer à la section « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.ellipsis-am.com ou sur demande à l'adresse client_service@ellipsis-am.com.

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance :	15% TTC de la surperformance par rapport à l'indicateur de référence avec report de la sous-performance relative sur une période de 2 ans maximum

PERFORMANCES PASSES

La classe de parts n'ayant pas été activée, les performances ne pourront être affichées qu'après la fin d'une année civile complète. Une performance affichée sur une durée inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : Société Générale

Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande auprès de la société de gestion Ellipsis Asset Management, 6 rue Ménars, 75002 Paris, par mail client_service@ellipsis-am.com ou sur le site internet www.ellipsis-am.com. La valeur liquidative est publiée sur le site www.ellipsis-am.com ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Fiscalité : Le FCP est " in scope " au sens de la directive 2003/48/CE du Conseil du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts. Les revenus perçus sous la forme d'intérêts par des personnes physiques ayant placé leur épargne en dehors de leur pays de résidence fiscale sont soumis à un système d'échange automatique d'information ou à un prélèvement à la source.

Cet OPCVM ne peut être souscrit ou détenu par une Personne Non Eligible ou par un Intermédiaire Non Eligible (cf. rubrique « Souscripteurs concernés » du prospectus). Son statut FATCA est Institution financière non déclarante réputée conforme (CCIV, Annexe II, II, B). Son statut CRS/DAC est Institution financière non déclarante (organisme de placement collectif dispensé).

Politique de rémunération : la politique actualisée de la société de gestion, y compris une description de la façon dont les rémunérations et avantages sont calculés ainsi que la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer les rémunérations et avantages, est disponible sur le site internet www.ellipsis-am.com et sur demande.

La responsabilité d'ELLIPSIS ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ellipsis Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17 mars 2017.